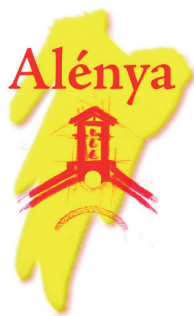




Réseau Départemental 66 des Agendas 21

Fiche retour d'expérience Projets



ALENYA



Intitulé du projet :

***Mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration des
Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)***

Quels sont les éléments de contexte ?

Le suivi des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau réalisé par l'Agence de l'Eau, la DIREN et les Départements montre une contamination généralisée des eaux par les produits phytosanitaires en Languedoc Roussillon (74% des stations de suivi ont été contaminées au moins une fois par une matière active en 2008). Les produits phytosanitaires rencontrés sont principalement des herbicides. Ceux-ci sont utilisés aussi bien en zone agricole qu'en zone non agricole (ZNA) par les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures ou encore les particuliers.

Pourquoi la collectivité s'est-elle engagée dans ce projet ?

Les élus de la commune d'Alénya étant très sensibles à l'environnement ont souhaité ainsi réduire l'impact des pratiques d'entretien et améliorer le cadre de vie de la population (espaces verts) tout en la sensibilisant. Le Conseil Municipal a souhaité exprimer sa volonté d'aller vers une prise en compte des enjeux du développement durable au sein du territoire communal. L'un de ses projets était d'arriver à un objectif de « 0 pesticide » pour l'entretien des espaces communaux. La commune a été la première des Pyrénées Orientales à s'engager dans cette démarche.

En quoi ce projet permet-il de contribuer au cap stratégique de l'agenda 21 (axe, objectif,..) :

La préservation et la promotion de la qualité de vie par une gestion responsable des ressources et des milieux est un des enjeux de développement durable, de l'agenda 21 local d'Alénya.

Les objectifs assignés à cet axe stratégique en lien avec ce projet sont les suivants :

- Réduire à la source les pressions sur les écosystèmes, les ressources naturelles et les paysages.
- Protéger la qualité patrimoniale des sites et la qualité de vie.
- Développer la conscience des enjeux de la santé et de la citoyenneté par l'action préventive et éducative.

Ce projet est intégré au plan d'action « Environnement, santé et coopération ».

A quelle(s) finalité(s) ce projet permet-il de répondre ?

Lien avec les finalités du développement durable :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La présentation du projet :

➤ Description :

- Mise en place de l'opération « zéro pesticide » dans le village renforçant l'engagement pour l'eau, la santé et la biodiversité.
- Élaboration d'un plan de désherbage alternatif aux pesticides en recourant à des solutions curatives alternatives au désherbage chimique (désherbage mécanique, thermique, manuel, etc.) et à des solutions préventives faciles à mettre en œuvre (paillage, plantes couvre-sol, diversité des essences végétales, etc.) pour l'abandon au bout de trois ans des traitements chimiques.
- Mise en place d'un plan d'amélioration horticole (création et réaménagement d'espaces verts avec des essences locales plus adaptées, peu consommatrices en eau et nécessitant moins de traitements).
- Création d'un pôle de formation des agents et de sensibilisation des citoyens pour une nouvelle approche du paysage urbain.

supprimer
l'espace

➤ Éléments caractéristiques et spécificités du projet :

La commune a missionné un bureau d'étude qui lui a apporté son expertise technique tout au long des phases de l'étude :

• Diagnostic

- Inventaire, avec le personnel de la commune et par des relevés de terrain, des pratiques liées à l'usage des produits phytosanitaires et à l'entretien des espaces verts, afin de définir les zones qui présentent le plus de risque pour la dégradation de la qualité de l'eau et la santé des usagers.
- Mise en place d'une gestion différenciée des zones communales au niveau paysager et horticole.

• Préconisations

- Sur la base du diagnostic, des préconisations par zone et type d'opérations ont été construites en concertation avec le bureau d'études, les élus et les agents. Le but de ces préconisations est de diminuer la quantité de produits phytosanitaires utilisés, tout en satisfaisant aux objectifs paysagers et d'entretien, en respectant le budget.

• Suivi de la mise en œuvre

- Une fois les préconisations faites et validées par la commune, il s'agit de les mettre en application. Le bureau d'études a apporté un soutien pour vérifier leur bonne mise en œuvre, ainsi qu'une aide dans l'éventualité où les préconisations devraient être réorientées.

➤ Objectifs poursuivis et changements attendus :

- Abandonner le traitement chimique des voiries communales et communautaires (26 km de linéaire) et des espaces communaux (14 hectares).
- Encourager les particuliers à transposer ces techniques écologiques sur leurs balcons, jardins, trottoirs, etc.
- Encourager les autres collectivités par l'effet « vitrine » de l'opération mise en place à Alénia.

➤ Public(s) visé(s) et bénéficiaires :

Services techniques de la Commune et de la Communauté de communes, particuliers.

Le pilotage du projet et les modalités de gouvernance :

➤ Maîtrise d'ouvrage :

La commune.

➤ Instances de pilotage et de gouvernance mises en place (ex : comité technique, comité de pilotage, commissions...)

Le pilotage de l'opération s'est fait dans le cadre d'une démarche concertée et participative : mobilisation de tous les acteurs (services communaux, élus, commission extra-municipale de l'environnement, etc.), constitution d'un comité de pilotage composé de citoyens, élus ou non, élargi aux partenaires financiers et techniques, sensibilisation et information à chaque étape clé de la démarche auprès de la population.



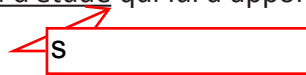
➤ Modalités de participation mises en place (avec les usagers, les acteurs, les habitants ...)

- Participation aux comités de pilotage pour les usagers, les acteurs et les habitants.
- Mise en place de réunions publiques d'information sur le projet.

➤ Partenariats mis en place (techniques, financiers)

Pour réaliser ce projet, la commune a été soutenue par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

La commune a missionné un bureau d'étude qui lui a apporté son expertise technique tout au long des phases du projet.



Le coût et les modes de financement du projet :

- **Axe 1 :** Réduire les risques phytosanitaires (Prévenir tous risques pour la santé et l'environnement)
 - Coûts année n1, 2 et 3 : 1000 € / autofinancement commune 100%
- **Axe 2 :** Réduire l'utilisation des produits et économiser l'eau (Utiliser des techniques alternatives de désherbage, améliorer les espaces verts pour en limiter l'entretien et économiser l'eau)
 - Coûts année n1, 2 et 3 : 85 300 € / autofinancement commune 50%
- **Axe 3 :**
 - Sensibiliser (informer et sensibiliser la population)
 - Coûts année n1, 2 et 3 : 12 000 € / autofinancement commune 20%
 - Former les agents communaux
 - Coûts année n1, 2 et 3 : 500 € / autofinancement commune 100%
 - Suivi du plan
 - Coûts année n1, 2 et 3 : 3000 € / autofinancement commune 20%
- **Coût total : 101 300 €**
- **Autofinancement commune : 47 150 €**

Le calendrier de réalisation :

Le projet d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles a débuté en **février 2011** pour la commune d'Alénia.

Les résultats du diagnostic ont montré une volonté forte d'aller vers de nouvelles pratiques, plus respectueuses de l'environnement, face aux limites de techniques traditionnelles.

L'analyse des risques sanitaires et environnementaux dans l'utilisation des pesticides a indiqué que ces produits doivent être évités sur la quasi-totalité du territoire.

La réunion du conseil municipal du 23 **février 2012** a validé l'objectif d'aller vers le « 0 Phyto » en 3 ans.

Cet objectif a été atteint dès 2014.

La mise en œuvre et l'évaluation du projet :

➤ Outils de suivi mis en place

- Un suivi a été assuré en 2012 et 2013 par le bureau d'étude afin de s'assurer de la mise en œuvre des actions, vérifier la faisabilité des pratiques, en faire le bilan, revoir les objectifs et rester dans une dynamique d'amélioration.
Les tâches réalisées par les agents ont été notées.
- Une fiche de suivi des pratiques a été élaborée par le bureau d'étude et remplie par les services.

➤ Résultats et impacts obtenus

- Objectif « 0 Phyto » atteint pour l'entretien des espaces communaux.

➤ Facteurs clés de réussite et écueils à éviter

- Formation et adhésion des acteurs.

Pour en savoir plus :

Nom de la collectivité : Alénia

Adresse : Place de la République

Nom des référents (élus / agents) : Francine CABALLE Adjointe
déléguée au développement durable et à l'agenda 21

Christophe MONJE Directeur des Services

☎ : 04 68 37 38 02

@ : christophemonje@aleny.fr

Site web : www.aleny.fr

idem lorsqu'on
imprime le tel
devient carré

